**PROCÈS-VERBAL DE LA 344E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « la salle communautaire de la Localité de Radisson », situé au 171 avenue Des groseillers, LE MERCREDI 6 novembre 2024, À 19H00.**

**Personnes présentes :**

Mme Suzanne Pelletier, conseillère

Mme Manon Provencher, conseillère

M. Aurèle Gravel, conseiller

**Est absent :**

Mme Judy Boissonneault, conseillère

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE monsieur le président Sébastien Lebrun**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d’assemblée.

**2024-344-1 Ouverture de la séance**

À 19H00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**2024-344-2 Administration générale**

2024-344-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l’ordre du jour

**Attendu que** le conseil local a pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2024 et qu’il s’en déclare satisfait ;

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-276 D’ADOPTER** l’ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois les points 5.4 et 8.8.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Administration générale**

2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l’ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbaux

2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

2.5 Dépôt du rapport de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » — Contrôle interne et plan d’action 2024

2.6 Avis de motion — Règlement no. 2023-015 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l’exercice financier 2025

2.7 Avis de motion — Règlement no. 2023-016 remplaçant le règlement no. 2023-002 portant sur la Régie interne des séances du conseil

2.8 Avis de motion — Règlement no. 2023-017 modifiant le Règlement no. 2023-004 sur la gestion contractuelle

2.9 Avis de motion — Règlement no. 2023-018 modifiant le règlement no 2023-07 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson

2.10 Embauche d’une adjointe administrative – Réceptionniste

2.11 Loi 25 Loi sur l’accès : les règles de gouvernance des renseignements personnels à adopter avant le 22 septembre 2023

2.12 Demande d’ajustement au « Programme d’accès aérien aux régions (PAAR) »

**3. Sécurité publique**

**5. Transport**

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2024

4.2 Approbation — Création d’un poste de Coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux

4.3 Embauche d’un Coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux

4.4 Soumissions pour la fourniture du sel de déglaçage saison 2023-2024

4.5 Attribution d'un contrat — Réparation du bulldozer D6N LGP

**5. Hygiène du milieu**

5.1 Dépôt du rapport de l’eau potable du mois d’octobre 2024

5.2 Résultats d’ouverture des soumissions (appel d'offres (SEAO)) — Services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable

5.3 Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuite d'aqueduc sur la rue Albanel

5.4 Mise aux normes — Réparation des étangs aérés — Installation d’une sonde ultrasonique **—reporté**

**6. Santé et bien-être**

**7. Aménagement, urbanisme et développement¸**

7.1 Dépôt du rapport du service d’inspection pour le mois d’octobre 2024

7.2 Octroi de mandat — Transfert des dossiers d'inspection (PG Solutions) du GREIBJ à Radisson

7.3 Demande au GREIBJ — Projet : ‘‘Place citoyenne pour aînés et personnes à mobilités réduites’’

7.4 Test de sol — Implantation de Borne de recharge rapide (Hydro-Québec)

7.5 Lettre de demande citoyenne — Urbanisme : Projets de développement à Radisson

**8. Loisirs et culture**

8.1 Prévision des dépenses au service de loisirs et culture pour le mois de novembre 2024

8.2 Autorisation — Demande d’aide financière auprès de l’ARBJ — « Fête nationale des québécois et Québécoise de Radisson 2025 »

8.3 Mandat Productions Hugues Pomerleau Inc. – Fête de la Saint-Jean 2025

8.4 Autorisation — Demande d’aide financière à Loisir Sport Baie-James (LSBJ) dans le cadre du programme « Plaisirs d’Hivers » — Achat d’un tapis roulant pour la salle conditionnement physique

8.5 Commandite de décoration d’Halloween pour l’Astral.

8.6 Autorisation — Enregistrement du Camping de Radisson

8.7 Autorisation — Demande d’aide financière auprès de l’ARBJ - « fête de Noël 2024 »

8.8 Octroi du contrat – Embellissement de la Localité par l’aménagement des plates-bandes **—reporté**

**9. Affaires diverses**

**10. Période de questions**

**11. Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-2.2 Adoption — Procès-verbaux

*2024-344-2.2.1 Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2024*

**Considérant que** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 343ème séance ordinaire du 2 octobre 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-277 D’ADOPTER** le procès-verbal de la 343ème séance ordinaire tenue du 2 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

*2024-344-2.2.1 Adoption – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024*

**Considérant que** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-278 D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

**Attendu que** les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-279 D’APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 801 909,66 $ au 31 octobre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-344-2.5 Dépôt du rapport de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » – Contrôle interne et plan d’action 2024

Le Conseil local prend acte du dépôt du rapport de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » relatif aux lacunes identifiées lors de l’audit 2023 et concernant le Plan d’action 2024 et les mesures déjà mises en œuvre.

2024-344-2.6 Avis de motion — Règlement no. 2023-015 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l’exercice financier 2025

**Avis de motion** est par les présentes donné par monsieur Aurèle Gravel, conseiller, qu’à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la Localité de Radisson pour l’exercice financier 2025 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la Localité. Ce règlement s’applique à l’égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes.

2024-344-2.7 Avis de motion — Règlement no. 2023-016 remplaçant le règlement no. 2023-002 portant sur la Régie interne des séances du conseil

**Avis de motion** est par la présente donné par madame Manon Provencher, conseillère, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, portant sur les règles de régie interne des séances du conseil et abrogeant tout règlement ou résolution.

2024-344-2.8 Avis de motion et dépôt du projet — Règlement no. 2023-017 modifiant le Règlement no. 2023-004 sur la gestion contractuelle

**Avis de motion** est par la présente donné par madame la conseillère, Suzanne Pelletier, qu’un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no. 2023-017 modifiant le Règlement no. 2023-004 sur la gestion contractuelle.

Résumé du projet :

*Madame la conseillère Suzanne Pelletier, donne avis qu’à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin d’y ajouter des mesures favorisant l’approvisionnement durable et pour remplacer, à compter du 26 juin 2024, les mesures favorisant l’approvisionnement québécois par des mesures favorisant l’approvisionnement auprès de fournisseurs ayant un établissement dans la Localité de Radisson.*

*Il prévoit de nouvelles règles concernant la mise en concurrence pour les contrats dont la dépense se situe entre 25 000 $ et le seuil de mise en concurrence, calculé à partir du montant correspondant au seuil obligeant l’appel d’offres public.*

*Également, il fixe les conditions dans lesquelles un contrat dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l’appel d’offres public peut être passé de gré à gré avec un fournisseur répondant aux critères d’approvisionnement durable de la Localité.*

2024-344-2.9 Avis de motion — Règlement no. 2024-018 modifiant le règlement no 2023-07 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson

**Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Aurèle Gravel, conseiller, qu’un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-018 modifiant le règlement no 2023-07 décrétant la tarification de divers services de la Localité de Radisson.

2024-344-2.10 Embauche d’une adjointe administrative – Réceptionniste

**ATTENDU QUE** le poste d’adjoint(e) administratif(ive) – Réceptionniste est vacant depuis le 30 août 2024 et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne pour le combler ;

**ATTENDU** l’appel de candidatures pour ledit qui se terminait le 2 novembre 2024 ;

**Attendu que** le processus d’embauche s’est déroulé au cours des dernières semaines ;

**Attendu que** le Comité de sélection de la Localité a rencontré madame Chantal Charette et qu’il se déclare satisfait de l’entrevue que celle-ci a accordée et qu’il y a lieu de retenir ses services ;

**Attendu** l’entente de travail fournie par le directeur général.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-280 D’autoriser** l’embauche de Madame Chantal Charrette à titre d’adjointe administrative – Réceptionniste, à temps plein, et ce à compter du 25 novembre 2024 selon les modalités et aux conditions précisées dans l’entente de travail intervenue entre les parties ;

 **QUE** monsieur Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier soit autorisé à signer, au nom de la Localité de Radisson, l’entente de travail de madame Chantal Charrette telle que soumise ;

**D’ACCEPTER** le salaire et les conditions en référence au document dont les membres du Conseil ont pris connaissance ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-141- *Administration* ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es**

2024-344-2.11 Adoption - Loi 25 Loi sur l’accès : les règles de gouvernance des renseignements personnels à adopter avant le 22 septembre 2024

**ATTENDU QUE**la Localité de Radisson est un organisme public assujetti à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l’accès ») ;

**ATTENDU QUE** la Localité s’engage à protéger les renseignements personnels qu’elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**Attendu QUE** dans cette loi, les principales exigences sont :

* L’adoption et la diffusion des règles de gouvernance de la municipalité ;
* La diffusion d’une politique de confidentialité en langage clair ;
* Les informations à fournir aux particuliers dans le cadre de la collecte de renseignements personnels et de décisions fondées sur le traitement automatisé ;
* Les critères de validité du consentement, notamment eu égard aux renseignements personnels sensibles ;
* L’acquisition, le développement et la refonde de système d’information ou de prestation électronique de services ;
* La collecte en collaboration avec un autre organisme ;
* Les exigences pour une communication à l’extérieur du Québec ;
* Les nouvelles exigences dans le cadre d’un mandat ou d’un contrat de service ;
* Les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée.

**Attendu** les cinq principaux volets de la Loi 25:

1. ***Collecte:*** Je vous invite à revoir les étapes de collecte et la quantité de données recueillies auprès de vos employés, clients ou membres.
2. ***Utilisation:*** Soyez transparent, clair et explicite quant à l'utilisation interne et externe de toute information personnelle.
3. ***Communication***: Partagez vos politiques de collecte d'informations personnelles sur le site web, incluant les témoins de collecte, ainsi que dans vos manuels d'employés.
4. ***Conservation***: Établissez un calendrier et des politiques de conservation des données, en veillant à leur protection.
5. ***Destruction***: Prévoyez une procédure claire et sans risque quant à la destruction des données.

**Attendu** l’importance pour la Localité de se conformer à la Loi et d’assurer la protection des renseignements personnels qu’elle détient en toute transparence ;

**Attendu** **QUE** l’entreprise « Exact RH » offre ses services professionnels pour accompagner la Localité à se conformer à la loi 25 au Québec, à savoir :

* Trousse Loi 25
* Demandes illimitées de documents Loi 25
* Conseils Loi 25
* Notifications concernant les mises à jour de la CAI, la jurisprudence et les meilleures pratiques
* Formation vidéo visant à sensibiliser votre personnel sur la protection des renseignements personnels

**Attendu QUE** la proposition de services de l’entreprise « Exact RH » est détaillée comme suit :

**Service prix durée total**

* Plan de 5 ans 4,485 $ 5 ans 22,425 $
* Plan de 3 ans 5,083 $ 3 ans 15,249 $
* Plan de 1 an 6,179 $ 1 an 6,179 $

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-281 QUE** le conseil accepte la proposition de service de l’entreprise « Exact RH » en choisissant un Plan d’un an pour un montant de 6.179 $.

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-2.12 Demande d’ajustement au « Programme d’accès aérien aux régions (PAAR) »

**ATTENDU QUE** le 1er juin 2022, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place du « *Programme d’accès aérien aux régions (PAAR*) » et ce, en 2 volets ;

**ATTENDU QUE** l’objectif du volet 1 est de favoriser les déplacements par avion pour les résidents des régions éloignées et isolées du Québec et celui du volet 2 est de rendre accessible des billets d’avion à un prix abordable à l’ensemble des Québécois sur les liaisons visées par le programme, et ce, pour les vols en partance de Montréal, Saint-Hubert et Québec ;

**ATTENDU QUE** pour le volet 1, le client assume 100 % de la facture, lequel est remboursé à 40% pour les citoyens d’Eeyou Istchee Baie-James à la suite du dépôt d’une demande par le citoyen, alors que pour le volet 2, les transporteurs aériens reçoivent directement une aide financière et le client assume les 250 $ ou 500 $ que lui coûte son billet lequel favorise le déplacement des usagers vers les régions en favorisant non seulement le tourisme, mais aussi le navettage ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson ne bénéficie pas d’une liaison autorisée dans le cadre du Volet 2 ;

**ATTENDU QU’**en utilisant le volet 1, un résident d’Eeyou Istchee Baie-James débourse plus qu’un usagé ayant bénéficié du volet 2 pour le trajet inverse, et, ce, malgré le remboursement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-282 QUE** les membres du conseil local de Radisson sollicitent du ministère des Transports et de la Mobilité durable d’ajouter la Localité de Radisson aux liaisons régionales admissibles dans le cadre du Volet 2 ;

 **DE RÉVISER** le pourcentage de remboursement offert aux citoyens du territoire pour qu’ils puissent au minimum égaler les trajets à 250 $ ou 500.$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-344-3 Sécurité publique**

**2024-344-4 Transport**

2024-344-4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de novembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-283 D’APPROUVER**, pour le mois de novembre 2024, un budget de 38 552 $, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-340-4.2 Approbation – Création d’un poste de Coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une réorganisation administrative de la Localité, de structurer les besoins en main-d’œuvre et de revoir les rôles et les descriptions de tâches ;

**ATTENDU QUE** la Localité souhaite offrir davantage de services en matière de gestion des matières résiduelles et en gestion des eaux ;

**ATTENDU QUE** le projet de descriptions de tâches proposé par le Comité des ressources humaines concernant le poste coordonnateur(trice)- GMR et gestion des eaux ;

**ATTENDU** les recommandations du Comité des RH concernant la classification dudit poste d’emploi dans l’échelle salariale.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-284 QUE** le conseil accepte le rôle et les descriptions de tâches du poste coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux tel que soumis par le comité RH ;

 **QUE** le poste coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux doit être classé au grade 5, dans l'échelle salariale telle qu'identifiée dans la politique de gestion des ressources humaines (RH) de la Localité ;

 **QUE** le conseil local autorise l'appel de candidatures pour combler ledit poste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-4.3 Embauche d’un Coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux

**Attendu qu**’un appel de candidatures a dûment été lancé afin d’embaucher un coordonnateur(trice) - GMR et gestion des eaux de la Localité ;

**Attendu que** le comité RH a rencontré monsieur Thomas Gagnon et qu’il se déclare satisfait de l’entrevue que celui-ci a accordée et qu’il y a lieu de retenir ses services ;

**Attendu** les recommandations du directeur du directeur général.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-285 QUE** le conseil local autorise l'embauche de monsieur Thomas Gagnon à titre coordonnateur - GMR et gestion des eaux à compter du 2 décembre 2024 ;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Gagnon soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-45-000-141 - PLAN DE GESTION – GMR ;

**Que** soit autorisée la signature de l’entente de travail de monsieur Gagnontel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-4.4 Soumissions pour la fourniture du sel de déglaçage saison 2023-2024

**Considérant que** la Localité a fait parvenir à deux fournisseurs, une demande de soumission sur invitation concernant la fourniture de sel de déglaçage, traité au chlorure de calcium, pour la saison hivernale 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission numéro 069729 de l'entreprise « Sel Warwick inc. », la seule soumission reçue le 23 octobre 2024, est détaillée comme suit :

* *Prix ($/ tonne métrique) 475,00 $*
* *Palette non retournable (35 tonnes) 6 000,00 $*

 **Total (35 sacs de 1000kg) 16 625,00 $**

* *Frais de transport 7 000,00 $*

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-286 QUE** les quantités livrées soient estimées à 35 sacs d’une tonne métrique, et ce, en fonction de la rigueur de la saison froide ;

 **QUE** le conseil local accepte la soumission de l’entreprise « Sel Warwick inc. » au montant de 475,00 $ la tonne, plus les taxes applicables, soit une somme de 16 625 $ plus les frais des transports et les taxes applicables pour les 35 Sacs ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-33-100-629 - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.5 Attribution d'un contrat — Réparation du bulldozer D6N LGP

**ATTENDU QUE** le Maillon de chaîne du bulldozer D6N LGP de la Localité est défectueux et qu’il y’a lieu de réparer rapidement ;

**ATTENDU** l’offre de services numéro GHS00493 reçue de la compagnie « Toromont » en date du 29 octobre 2024 relative à la réparation du bulldozer au montant 9.052,80 $, les taxes applicables en sus.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-287 D’ACCEPTER** la soumission de la compagnie « Toromont » relative à la réparation du bulldozer au coût de 9 052,80 $, taxes en sus, et ce tel qu’il appert à la soumission numéro GHS00493.

**Que** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02.450.00.525 - ENT. ET REP. MACHINERIE ET Véhicule;

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-344-5 Hygiène du milieu**

2024-344-5.1 Dépôt du rapport de l’eau potable du mois d’octobre 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l’eau potable.

2024-344-5.2 Résultats d’ouverture des soumissions (appel d'offres (SEAO)) — Services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2024-2025 ;

**ATTENDU QU**’un avis d’appel d’offres a été publié par le système électronique d’appel d’offres (SEAO) le 7 octobre 2024 (EP-EU-2024) ;

**ATTENDU QUE** le document d’appel d’offres prévoyait un système de pondération et d’évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l’application de la formule prescrite par la loi ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture publique des soumissions de cet appel d'offres a eu lieu le 1er novembre 2024, à 11 h 00, au bureau de la Localité, et aucune soumission n’a été reçue;

**ATTENDU QUE** deux soumissionnaires ont informé à l’avance la Localité que leurs soumissions arriveraient en retard après la date de dépôt en raison de retards de transport imprévus.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**, sur recommandation de directeur général

**R2024-11-288 QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**DE NE PAS ACCEPTER** toute soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres EP-EU-2024 après le 1er novembre 2024 ;

**DE RETOURNER** toute soumission en retard à son soumissionnaire sans l'ouvrir ;

**D'AUTORISER** le Directeur général à procéder à un nouvel appel d'offres pour le service professionnel pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-5.3 Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuite d'aqueduc sur la rue Albanel

**Attendu QUE**, dans le cadre de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable (SQEEP), la Localité de Radisson doit procéder annuellement à la recherche de fuite sur le réseau d’aqueduc local ;

**Attendu** la résolution R2024-04-083 octroyant un contrat à l’entreprise « Aqua Data » pour la recherche de fuites dans le réseau d’aqueduc de la Localité ;

**Attendu QUE** la firme « Aqua Data » a mentionné qu’il y avait un problème de fuite d’eau sur la rue Albanel et qu’il y avait urgence d’intervenir pour régler ce problème ;

**Attendu QUE** la Localité a mandaté l’entreprise « Carrière Taïga inc. » pour des travaux d’excavation et réparation de la conduite défectueuse ;

**ATTENDU QUE** la Localité a reçu de l’entreprise « Carrière Taïga inc. » en date de 7 octobre la facture numéro 2166 pour un montant de 15 427.50 $, plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-289 QUE** le conseil local entérine les travaux effectués par l’entreprise « Carrière Taïga inc. » pour régler le problème de fuite d’eau la rue Albanel ;

**QUE** l’assistance-trésorière, Mme Annie Juteau, soit autorisée à effectuer le paiement requis à l’entreprise « carrière Taïga inc. » pour un montant total de 15 427.50 $, plus les taxes applicables ;

 **QUE** le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le surplus accumulé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-5.5 Mise aux normes – Réparation des étangs aérés – Installation d’une sonde ultrasonique

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

**2024-344-6 Santé et bien-être**

**2024-344-7 Aménagement, urbanisme et développement**

2024-344-7.1 Dépôt du rapport du service d’inspection pour le mois d’octobre 2024

Le rapport du service d’inspection pour le mois d’octobre 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2024-344-7.2 Octroi de mandat — Transfert des dossiers d'inspection (PG Solutions) du GREIBJ à Radisson

**ATTENDU** la résolution no R2024-04-087 autorisant l’installation du logiciel de gestion des permis « *AccèsCité Territoire*.» ;

**ATTENDU QU**’il y’a lieu de transférer les dossiers d’inspection (PG Solutions) du Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James à Radisson ;

**ATTENDU** la proposition de l’entreprise « PG Solutions » no 1MBAI41-022830-OD1 en date de 17 octobre 2024 pour la création d'une nouvelle organisation dans l’environnement "territoire" à Radisson afin de rendre disponible l'historique des permis qui sont actuellement dans l'environnement "Territoire" du GREIBJ au montant total de 1 893 $ plus taxe, répartie comme suit :

* Création d'une nouvelle organisation 933 $
* Conversion et transfert de données PG 875 $

 **Total des services professionnels : 1 808 $**

 *(Frais unique initial)*

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-290 D’ACCEPTER** la proposition de l’entreprise « PG Solutions » no 1MBAI41-022830-OD1 reçue en date de 17 octobre 2024 pour un montant total de 1 808 $, taxes en sus ;

**QUE** le directeur général, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer, pour et en son nom, l’offre de service présentée par PG Solutions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-7.3 Demande au GREIBJ — Projet : « Place citoyenne pour aînés et personnes à mobilités réduites »

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson désire réaliser son projet « *Place citoyenne pour aînés et personnes à mobilités réduites* » sur le lot numéro 6 218 089, *situé au 52 Avenue Des Groseilliers ;*

**ATTENDU QUE** ce projet vise à lutter contre l'âgisme et l'isolement social des aînés et à leur permettre de se rassembler, de rencontrer des personnes d'âges différents et de participer à diverses activités;

**ATTENDU QUE** ce projet permet aux aînés de ressentir leur valeur et leur existence en transférant leurs connaissances aux jeunes ;

**ATTENDU QUE** ledit terrain est une propriété du Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James ;

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-291 QUE** le conseil local désire procéder au projet « Place citoyenne pour aînés et personnes à mobilités réduites », et ce, dans le respect de la réglementation municipale et provinciale en vigueur ;

**QUE** le conseil local autorise son directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi à transmettre la présente résolution au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

**QUE** le directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-7.4 Test de sol — Implantation de Borne de recharge rapide (Hydro-Québec)

**Attendu** **QUE** le conseil local de Radisson désire faire installer des bornes de recharge électrique sur avenue Des Groseillers pour les citoyens et les visiteurs de la Localité ;

**Attendu** la proposition d’Hydro-Québec d’implanter les premières bornes rapides à Radisson sur lot numéro 6 218 089, *situé au 52 Avenue Des Groseilliers* ;

**Attendu** **QUE** l’implantation de bornes rapides sur ledit terrain est complément au projet « *Place citoyenne pour aînés et personnes à mobilités réduites* » ;

**Attendu** **QU**’un test de sol doit être effectué préalablement à l’installation de ce projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-292 QUE** le conseil local accepte l’implantation des premières bornes de recharge rapide sur lot numéro 6 218 089, situé au 52 Avenue Des Groseilliers ;

 **QUE** ce conseil autorise Hydro-Québec à effectuer un test de sol sur ledit terrain ;

 **QUE** soit autorisé le directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi à transmettre la présente résolution au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

**QUE** le directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer l’entente avec Hydro-Québec relative à l’implantation de Bornes de recharge rapide et tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-7.5 Lettre de demande citoyenne — Urbanisme : Projets de développement à Radisson

 **ATTENDU QUE** par la résolution numéro R2024-SE-274le conseil local de Radisson a appuyé le projet de M. Robert Gagnon, entrepreneur et président de la compagnie Faribob Inc. pour l'implantation d'une buanderie sur la rue Iberville telle que suggérée par le GREIBJ ;

**Attendu** **QUE** ce projet comme d'autres projets à Radisson sont bloqués et ne pourront aller de l'avant en raison de certains problèmes au niveau réglementaire, plan d’urbanisme et de procédure administrative au niveau du GREIBJ ;

**Attendu** **QUE** les citoyens de la Localité ont également exprimé leurs inquiétudes face à la situation actuelle qui a un impact sur le développement et les investissements à Radisson et ont posé des questions sur les délais prévus pour régler ce problème ;

**Attendu** **QUE** certains citoyens ont pris l'initiative de consulter des spécialistes en urbanisme pour vérifier et analyser le problème mentionné ci-dessus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-293 QUE** ce conseil local de Radisson prend acte de la lettre reçue de M. Robert Gagnon concernant son projet et les problèmes rencontrés par celui-ci ;

**QUE** la politique du conseil municipal est d'encourager et de soutenir les projets dans le territoire de Radisson et que ce dernier est conscient que ce type de problème administratif a un impact négatif sur le développement de toute la région et en particulier de la localité de Radisson;

**QUE** le conseil de Radisson contactera le GREIBJ afin de prendre les mesures nécessaires pour régler cette situation dans les plus brefs délais ;

 **QUE** le conseil local autorise son directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi à transmettre la présente résolution et les documents afférents au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

 **Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-344-8 Loisirs et culture**

2024-344-8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de novembre 2024

 Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de novembre 2024.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-294** **D’APROUVER**, pour le mois de novembre 2024, un budget de 11 000 $, pour le service des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.2 Autorisation — Demande d’aide financière auprès de l’ARBJ — « Fête nationale des québécois et Québécoise de Radisson 2025 »

**CONSIDÉRANT QUE** Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d’aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l’Administration régionale Baie-James (ARBJ);

**CONSIDÉRANT QU’il** y aurait lieu d’autoriser un représentant à déposer une telle demande d’aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL est Résolu**

**R2024-11-295 D’AUTORISER** Madame Sophie Beaupré, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d’aide financière à l’ARBJ pour et au nom de la Radisson ;

 **D’AUTORISER** tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l’information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d’une demande d’aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d’analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

**D’AUTORISER** le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l’assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document administratif, notamment la convention d’aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d’aide financière à l’Administration régionale Baie-James.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.3 Octroi du contrat à « Productions Hugues Pomerleau Inc. » — Fête de la Saint-Jean 2025

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de service de l'entreprise « Les Productions Hugues Pomerleau inc. » au montant de 2 750 $, plus les taxes applicables pour un service d’un Chansonnier le 23 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu de procéder à la signature du contrat et d'effectuer un dépôt de 50% pour la réservation de cet événement à ce jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant final relatif au contrat sera payable lors de l'événement qui aura lieu en 23 juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de déplacement et d’hébergement sont à la charge de la Localité ;

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Manon Provencher,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-296 QUE** le conseil Local entérine les démarches entreprises par la coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Madame Sophie Beaupré, afin réserver le chansonnier pour la fête de Saint-Jean de 2025 ;

**QUE** le conseil Local accepter le contrat de service numéro 23560 de « Les Productions Hugues Pomerleau Inc. » au montant de 2.750 $, plus les taxes applicables ;

**QUE** le directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer le contrat de service de l'entreprise « Les Productions Hugues Pomerleau inc. » et tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

2024-344-8.4 Autorisation — Demande d’aide financière à Loisir Sport Baie-James (LSBJ) dans le cadre du programme « Plaisirs d’Hivers » — Achat d’un tapis roulant pour la salle conditionnement physique

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local ont pris connaissance du sujet en titre ;

**ATTENDU QUE** la Localité de la Radisson désire présenter une demande d’aide financière auprès de « Loisir Sport Baie-James (LSBJ) » dans le cadre de ce programme « Plaisirs d’Hivers » pour l’achat d’un tapis roulant pour la salle conditionnement physique.

**ATTENDU QUE** le programme de « Plaisirs d’Hivers » vise à encourager les organismes de la région à se doter, à améliorer ou à diversifier une ou plusieurs banques de prêt de matériels et d’équipements destinés à la population en matière de sport, de loisir, d’activité physique et de plein air ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise notamment une meilleure accessibilité à la pratique d’activités récréatives, sportives, physiques et de plein air en rendant accessible gratuitement ou à peu de frais, du matériel durable, en bon état et sécuritaire ;

**ATTENDU QUE** ce programme a également pour objectif de favoriser la pratique régulière de ces types d’activités, de façon durable, auprès de la population par l’entremise du prêt d’équipements récréatifs, sportifs et adaptés.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL est Résolu**

**R2024-11-297 QUE** le conseil local entérine le dépôt du projet de demande d’aide financière de 3 760 $ auprès du Loisir Sport Baie-James (LSBJ) et ce pour financer l’achat d’un tapis roulant pour le conditionnement physique ;

**QUE** Localité de Radisson contribue financièrement au projet pour un montant de 1 696 $, et pour ce faire, autorise l’assistance-trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire 02.701.20.522 ;

**D’AUTORISER** le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l’assistance-trésorière madame Annie Juteau, à signer tout document relatif tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.5 Commandite de décoration d’Halloween pour l’Astral

**ATTENDU QUE** Madame Sophie Beaupré la coordonnatrice des loisirs, de la culture du tourisme, et de la vie communautaire a offert une commandite (en nature) d’une valeur de 433,35 $ à la maison des jeunes l’Astral dans la cadre de fête d’Halloween ;

**ATTENDU QUE** ces décorations d’Halloween serviront à agrémenter cette fête et à réjouir les enfants.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-300 QUE** le conseil local entérine la commandite offre à la maison des jeunes l’Astral.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.6 Autorisation – Enregistrement du Camping de Radisson

**ATTENDU QU’il** y’a lieu d’enregistrer le camping de Radisson en tant qu’établissement d’hébergement touristique conforment à loi sur les établissements d'hébergement touristique ;

**ATTENDU QUE** la présente loi exige que les personnes désignées par la Localité, autres que la personne nommée comme étant le représentant autorisé, pour signer la demande d’enregistrement, doivent être inscrites au registre des entreprises.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-298 DE DESIGNER**, M. Sébastien Lebrun président du conseil local et M. Nabil Boughanmi directeur général à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.6 Autorisation — Demande d’aide financière auprès de l’ARBJ – « fête de Noël 2024) »

**CONSIDÉRANT QUE** Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d’aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l’Administration régionale Baie-James ;

**CONSIDÉRANT QU’il** y aurait lieu d’autoriser un représentant à déposer une telle demande d’aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson.

**En CONSÉQUENCE,**

**il est proposé** par la conseillère Suzanne Pelletier,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**IL est Résolu**

**R2024-11-299 D’AUTORISER** Madame Sophie Beaupré, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d’aide financière à l’ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour et au nom de la Radisson ;

**D’AUTORISER** tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l’information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d’une demande d’aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d’analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

**D’AUTORISER** le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l’assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document administratif, notamment la convention d’aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d’aide financière à l’Administration régionale Baie-James.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-344-8.8 Octroi du contrat – Embellissement de la Localité par l’aménagement des plates-bandes

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

**2024-344-9 Affaires diverses**

**2024-344-10 Période de questions**

La période des questions est ouverte.

Aucune question n’a été soumise au conseil.

**2024-344-11 Clôture de la séance**

**ATTENDU QUE** tous les sujets de l’ordre du jour sont épuisés;

 **En CONSÉQUENCE**,

**il est proposé** par le conseiller Aurèle Gravel,

 **appuyé** par la conseillère Manon Provencher

**R2024-11-300 ET RÉSOLU** de clore la séance à 19 H19.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Sébastien Lebrun Nabil Boughanmi

 Président Directeur général et greffier

 Localité de Radisson Localité de Radisson

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Nancy Guyon

 Directrice générale

 Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James